

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Courville-sur-Eure sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Michèle CAT, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Marie-Paule DOS REIS, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Patrick LAGE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Agnès PENFORNIS, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Philippe FORGE à Patrick LAGE, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Pierrette SALMON à Jérôme MEUNIER, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Eric BRULE à Emilie BOUNOUANE, Jacky HULINE à Pierre GIGOU, Marie-Anne CHENESSEAU à Véronique THIBOUST, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE,

Absents excusés : John BILLARD, Jean-Luc JULIEN, Jean-Pierre POIRIER

Absente : Rebecca BRUNET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers votants : 51

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

DELIBERATION N°2025-184

TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNE DE FONTAINE-LA-GUYON

Dans le cadre des travaux d'eau potable rue de Boissay, rue de l'Aubépine et rue du 19 Mars à Fontaine-la-Guyon, la réfection des voiries était prévue au marché. A la suite d'un arrêt de chantier de plusieurs mois, la tranchée a subi des dommages très importants obligeant la maîtrise d'ouvrage à revoir les quantités de surface de réfection. A la suite du transfert de la compétence de l'eau potable de la commune à la Communauté de Communes, il a été convenu par les deux parties que le surplus serait pris en charge par la Commune de Fontaine-la-Guyon, la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche prenant en charge les réfections initialement prévues au marché.

La répartition est la suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant
Marché eau potable	294 221,50 €	Communauté de Communes Entre Beauce et Perche	298 407,56 €
Devis réfection des tranchées	45 991,46 €	Commune de Fontaine-la-Guyon (fonds de concours)	41 805,40 €
TOTAL	340 212,96 €	TOTAL	340 212,96 €

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la commune de Fontaine-la-Guyon à hauteur de 41 805,40 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **SOLLICITE** un fonds de concours d'un montant maximum de 41 805,40 € HT auprès de la commune de Fontaine-la-Guyon dans le cadre des travaux d'eau potable rue de Boissay, rue de l'Aubépine et rue du 19 Mars à Fontaine-la-Guyon.
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250922-DELIB2025-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2025
Publication : 10/10/2025